

I- Les relations extérieures du Canada

Manon Tessier

Volume 23, numéro 4, 1992

Le droit international humanitaire (droit international des conflits armés)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703088ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703088ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Tessier, M. (1992). I- Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 23(4), 843–862. <https://doi.org/10.7202/703088ar>

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Manon TESSIER*

I – Les relations extérieures du Canada

(juillet à septembre 1992)

A — Aperçu général

Les discussions devant mener à l'entente constitutionnelle de Charlottetown puis la préparation du référendum pancanadien fixé au 26 octobre mobilisaient la majeure partie de l'attention du gouvernement canadien lors de la dernière moitié du trimestre. A l'inverse, les premières semaines du trimestre étaient marquées par de nombreux gestes de politique étrangère. Pensons plus particulièrement à l'établissement d'un nouveau cadre commercial en Amérique du Nord, aux positions adoptées lors du Sommet d'Helsinki ou aux dispositions prises à l'égard de la Bosnie-Herzégovine et de la Somalie.

B — Les politiques de défense

1 – La modernisation de la flotte d'hélicoptères

Le 24 juillet, le gouvernement canadien rendait sa décision dans le dossier de l'acquisition des nouveaux hélicoptères appelés à remplacer sa flotte de Sea King et de Labrador. Ce projet de modernisation annoncé il y a plus de deux ans avait vivement été contesté au cours des derniers mois¹. Le gouvernement optait finalement pour l'achat de 50 hélicoptères EH-101 de technologie bri-

* *Documentaliste au Centre québécois de relations internationales.*

1. Voir ROSS HOWARD et Geoffrey YORK, *The Globe and Mail*, 9 juin 1992, pp. A1 et A4, 10 juin 1992, p. A4 et 11 juin 1992, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 10 juin 1992, p. A1.

Revue Études internationales, volume XXIII, n° 4, décembre 1992

tannique qui, pour un coût unitaire de \$26 millions, seront partiellement assemblés au Canada. Ils seront affectés à la défense maritime ainsi qu'à des missions de recherche et de sauvetage. Le coût total de ce projet étalé sur une période de treize ans s'élèvera à \$4,4 milliards².

2 – Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe

Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe entrainé en vigueur le 17 juillet peu après le Sommet de la CSCE. Le Canada effectuait la journée même la toute première inspection permise en vertu de ce traité alors que neuf inspecteurs canadiens se rendaient en Russie pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis par ce pays. Chacun des vingt-neuf pays signataires se prêtera ou se livrera à de telles inspections dont aucun détail ne pourra être connu du public³.

3 – La Convention sur les armes chimiques

Le Canada se réjouissait officiellement le 3 septembre du contenu de la Convention sur les armes chimiques intervenue au cours de l'été dans le cadre de la Conférence sur le désarmement. Cette Convention permet de réaliser l'un des principaux objectifs canadiens en matière de contrôle des armements, à savoir l'abolition totale des armes chimiques. Après avoir été soumis aux Nations Unies, où le Canada coparrainera une résolution en vue de la faire adopter, ce document sera ensuite l'objet d'une cérémonie de signature en janvier 1993⁴.

4- Autres questions

Le ministre canadien de la Défense accueillait à la fin de juillet son homologue français, M. Jacques Mellick, pour échanger leurs points de vue sur le rôle des forces armées et l'organisation des forces canadiennes de réserves⁵. Plus tôt, en juillet, le Chef de l'État-major des Forces armées, le Général John de Chastelain, avait reçu son vis-à-vis allemand, le Général Klaus Naumann. Les deux généraux s'entretenaient des opérations de maintien de la paix et de la poursuite des vols d'exercice à basse altitude au Labrador⁶.

2. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 44/92*, 24 juillet 1992 et *Documentation*, s.d., 8 p.; Ross HOWARD et Kevin COX, *The Globe and Mail*, 25 juillet 1992, pp. A1 et A5; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 29 juillet 1992, pp. 1 et 4.

3. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 41/92*, 17 juillet 1992; *The Arms Control Reporter 1992*, pp. 407.B.476-407.B.477.

4. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 175*, 3 septembre 1992; *The Arms Control Reporter 1992*, pp. 704.B.528-704.B.530 et 704.B.534.

5. *La Presse*, 31 juillet 1992, p. A7.

6. Geoffrey YORK, *The Globe and Mail*, 10 juillet 1992, p. A7.

Par ailleurs, le secrétariat d'État aux Affaires extérieures devait émettre à la mi-septembre un permis à un chantier naval canadien en prévision de la vente de trois frégates à l'Arabie saoudite⁷.

C — Les politiques économiques et commerciales

Après quatorze mois de négociations dont les onze derniers jours à un rythme accéléré, le Canada, les États-Unis et le Mexique parvenaient dans la nuit du 11 au 12 août à un accord sur la création d'une zone de libre-échange nord-américain⁸. Le contenu de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain ou NAFTA pour le sigle anglais) prévoit d'ici les dix prochaines années, l'élimination de presque tous les droits de douane au Mexique, la disparition des exigences mexicaines relatives aux licences d'importations, l'ouverture du marché mexicain des services y compris les services de transport, et l'autorisation de soumissionner auprès des marchés publics du Mexique. Dans le cas de l'agriculture, déjà régie par l'ALE comme d'autres points d'ailleurs, le Canada et le Mexique concluaient un accord distinct qui prévoit l'élimination immédiate de certains permis d'importation dont ceux sur les céréales, le porc, le poisson et la pomme de terre. Le Canada protège toutefois ses contingentements d'importation d'œufs et de produits avicoles et laitiers. Dans le cas des textiles et des vêtements, autre important dossier pour le Canada, l'ALENA prescrit un niveau d'approvisionnement nord-américain plus élevé, mais dans l'éventualité où les importations canadiennes aux États-Unis ne satisferaient pas à ces nouvelles règles d'origine, les producteurs canadiens pourront bénéficier d'un accès préférentiel au marché américain. Parmi les autres points pour lesquels le Canada se déclare satisfait, notons aussi le maintien du Pacte de l'automobile, la protection des industries culturelles, des services sociaux et de santé, l'interdiction d'exportation d'eau à grande échelle et le système de règlement des différends⁹.

Le ministre canadien du Commerce déclarait au moment de l'annonce de l'entente, que le résultat des négociations était «un succès pour le Canada» «qui a pleinement atteint ses objectifs», puisque «nous avons amélioré certains éléments de l'ALE sans toutefois renoncer à ce que nous avons déjà obtenu». De plus, a expliqué le ministre, «les progrès accomplis dans l'ALENA au chapitre de l'environnement créent un précédent. Il s'agit du premier accord com-

7. *La Presse*, 17 septembre 1992, p. E1.

8. Drew FAGAN, *The Globe and Mail*, 13 août 1992, pp. A1 et A2; Robert DUTRISAC, *Le Devoir*, 13 août 1992, pp. 1 et 4; Martine JACOT et Françoise LAZARE, *Le Monde*, 13 août 1992, pp. 1 et 14. Pour les détails des négociations, voir *The Globe and Mail*, 6 août 1992, pp. B1 et B4, 12 août 1992, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 3 août 1992, pp. 1 et 4, 4 août 1992, p. 5, 8 août 1992, p. A4 et 12 août 1992, p. 4; Voir aussi *The Globe and Mail*, 11 juillet 1992, p. B3 et 27 juillet 1992, p. B3; *Le Devoir*, 22 juillet 1992, pp. 1 et 4 et 25 juillet 1992, p. A7.

9. Pour les détails de l'accord, consulter Gouvernement du Canada, *Accord de libre-échange nord-américain. Vue d'ensemble et description*, août 1992, 22 p.

mercial à vraiment tenir compte des questions qui touchent l'environnement»¹⁰. Les ministres de l'Environnement des trois pays devaient d'ailleurs se rencontrer à Washington pour élaborer une approche environnementale commune¹¹.

Parallèlement à ceci, les trois parties s'appliqueront aussi à mettre au point le texte juridique de l'accord qui devra ensuite être soumis à l'approbation législative de chacun des signataire. Le 1^{er} janvier 1994 est la date qui a été retenue pour l'entrée en vigueur de l'ALENA.

D — Les politiques d'immigration

L'important projet de loi qui vise à renouveler la loi sur l'immigration canadienne était examiné ce trimestre au niveau des comités législatifs et du Sénat. Appelé à participer à ces délibérations, le ministre Valcourt y défendait le projet en insistant sur les qualités de sélection efficace, de meilleure protection contre les abus et de rationalisation qui, selon lui, caractérisent le document présenté. Après avoir passé en revue les principales critiques dont a fait l'objet ce projet, à savoir les pouvoirs accrus des agents d'immigration, le choix du lieu de résidence et le prélèvement des empreintes digitales de certains demandeurs du statut de réfugiés, M. Valcourt qualifiait de «justes et pragmatiques» ces modifications qui «préserve(nt) l'intégrité, la compassion et les valeurs humanitaires du programme d'immigration du Canada»¹².

D'autre part, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration annonçait le 30 juillet l'adoption de mesures spéciales à l'intention des citoyens de l'ancienne Yougoslavie¹³. Ainsi, près de 26 000 Serbes, Croates ou Bosniaques pourront, s'ils ont de la parenté au Canada, présenter une demande de résidence permanente ou rejoindre leur famille dans le cadre de mesures spéciales. Les personnes dont la demande de statut de réfugié est toujours à l'étude, un millier environ, pourront elles aussi présenter la même demande. L'opposition à la Chambre des communes ainsi que de nombreuses associations de réfugiés tentaient sans résultat de faire accepter un traitement similaire pour les immigrants somaliens¹⁴. Enfin, notons que la Commission de l'Emploi et de

10. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 165*, 12 août 1992; Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, *Déclaration no 92/35*, 12 août 1992; voir aussi Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 12 août 1992.

11. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 177*, 8 septembre 1992.

12. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Discours*, 27 juillet 1992 et 10 septembre 1992.

13. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 92-27*, 30 juillet 1992; Manon CORNELIER, *Le Devoir*, 31 juillet 1992, pp. 1 et 4; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 31 juillet 1992, p. A9.

14. Voir *Le Devoir*, 30 juillet 1992, p. 2; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 8 août 1992, p. A3; Estanislao OZIEWICK, *The Globe and Mail*, 24 septembre 1992, p. A9.

l'Immigration augmentait à partir du 1^{er} septembre ses tarifs pour l'examen des demandes de résidence permanente et de permis d'emploi¹⁵.

E — Organisations et réunions internationales

1 — L'ONU

L'allocution prononcée le 24 septembre par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant la 47^{me} Assemblée générale des Nations Unies a été l'occasion pour le Canada d'exprimer diverses opinions sur le maintien de la paix, la non-prolifération des armements et le financement de l'ONU¹⁶. Sur ce dernier point, le Canada exhortait de nouveau les États membres à payer leurs arriérés de cotisation et s'opposait à la décision du Conseil de sécurité de faire assumer par les seuls pays participants les frais d'opération des nouvelles forces envoyées dans l'ex-Yougoslavie. «Il s'agit d'un précédent fâcheux, contraire au principe de la responsabilité collective» a expliqué la secrétaire d'État pour justifier la position canadienne. Le Canada réclamait aussi un examen de certaines missions de paix prolongées. «Nous ne pouvons permettre que les parties à quelques conflits que ce soit institutionnalisent la présence permanente des forces de maintien de la paix (...) (elles) doivent assumer leurs responsabilités directement et collaborer avec le Secrétaire général pour trouver une solution sans retard». Quant à la question du désarmement, le Canada maintenait sa position en faveur de la reconduction indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et encourageait les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine à appliquer un moratoire sur les essais nucléaires. Enfin la secrétaire d'État aux Affaires extérieures abordait le thème de l'environnement et des suites de la Conférence de Rio en demandant à l'Assemblée générale de créer une Commission pour le développement durable et d'organiser une conférence sur les hautes mers. Mme McDougall terminait son discours par un appel aux actions concrètes et à l'engagement vigoureux et respectueux des objectifs fixés.

2 — La CSCE

«Le document d'Helsinki de 1992 pèse environ un demi-kilo, mais aucune mention n'y est faite de la tourmente qui secoue la Bosnie-Herzégovine. Pendant les semaines de négociations et de chamailleries sur l'énoncé politique, des milliers de personnes étaient tuées»¹⁷.

15. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 92-30*, 1^{er} septembre 1992.

16. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 183*, 18 septembre 1992 et *Déclaration no 92/46*, 24 septembre 1992; Geoffrey YORK, *The Globe and Mail*, 26 septembre 1992, p. A8.

17. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 92/29*, 9 juillet 1992; *Le Devoir*, 10 juillet 1992, p. A7; *La Presse*, 10 juillet 1992, p. A1; Paul KORING, *The Globe and Mail*, 10 juillet 1992, p. A1.

C'est en ces termes que s'exprimait la secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors de son intervention au Sommet d'Helsinki qui réunissait les 9 et 10 juillet les 50 pays européens (à l'exception de la Yougoslavie) en plus du Canada et des États-Unis. Elle lançait également un appel à tous les participants pour qu'ils prennent des mesures afin de concrétiser les engagements de la CSCE et doter cette organisation d'une efficacité opérationnelle pour la prévention et la gestion des conflits. La tâche d'envoyer des missions d'enquête et de réagir rapidement avant que les conflits ne dégénèrent est «extrêmement importante» et «ne doit pas être à la merci de programmes politiques nationaux» a-t-elle rappelé avant de conclure que le défi «consiste maintenant à transformer l'autorité politique et morale unique de la CSCE (...) en un mécanisme efficace de gestion des problèmes».

Ce Sommet d'Helsinki s'achevait par la signature d'un document intitulé «Les défis du changement», un texte qui contient la Déclaration du Sommet et les douze décisions prises par les nations participantes. Notons parmi ces décisions la nomination d'un Haut-Commissaire pour les minorités nationales, un raffermissement du mandat du Forum sur la sécurité et un renforcement des structures de la CSCE dans ses relations avec l'ONU, l'OTAN ou l'UEO. D'ailleurs, réunis en marge du Sommet, les ministres des Affaires étrangères de l'UEO et de l'OTAN s'engageaient dans des opérations militaires, navales et aériennes, en mer Adriatique pour s'assurer du respect de l'embargo contre la Serbie¹⁸. Enfin, les membres de la CSCE donnaient le coup d'envoi à l'entrée en vigueur du Traité sur les Forces conventionnelles en Europe. (Cf. Section B-2)

3 – La Conférence de Londres sur l'ancienne Yougoslavie

Sous les auspices de l'ONU et de la CE, la conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie s'ouvrait à Londres le 26 août sans qu'un répit dans la violence des combats et le bombardement de la ville de Sarajevo ne survienne. Une quarantaine de pays participaient à cette réunion et le Canada y était représenté par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans son allocution prononcée la première journée des trois jours que durait la conférence, la ministre condamnait «le non-respect des promesses faites», «la violation des ententes conclues avec cynisme» et «la parodie des cessez-le-feu». À l'instar de plusieurs autres délégués, elle constatait la responsabilité de toutes les parties, «tout particulièrement les Serbes» dans l'évolution du conflit et l'échec du processus de paix. Jugeant nécessaire un élargissement du mandat et des effectifs de la FORPRONU et un appui accru à l'action humanitaire, elle annonçait l'envoi d'un contingent supplémentaire de 1 200 soldats canadiens dans la

18. *Le Monde*, 11 juillet 1992, p. 4; *Le Devoir*, 11 juillet 1992, pp. 1 et 4; *La Presse*, 11 juillet 1992, p. A14.

région et des versements de \$15 millions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de \$5 millions au comité international de la Croix-Rouge¹⁹.

La Conférence de Londres s'achevait sans l'adoption d'une déclaration finale mais plutôt par la publication d'une série de décisions dans lesquelles les participants s'engagent à coopérer à un programme d'action de paix. Les parties antagonistes devaient se retrouver le 3 septembre à Genève pour entamer les négociations de paix²⁰.

4 – Le Sommet économique des Sept

La capitale bavaroise, Munich, recevait du 6 au 8 juillet les dirigeants du Groupe des Sept pays industrialisés pour la tenue du dix-huitième sommet économique. Accompagné de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre des Finances, le Premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, y rencontrait ses homologues japonais, français, américain, britannique, allemand, italien, ainsi que le représentant de la Communauté européenne. Des thèmes déjà discutés à Londres, lors du dernier sommet, tels que la reprise économique mondiale et l'aboutissement des négociations commerciales multilatérales, figuraient de nouveau à l'ordre du jour du G7²¹.

Il en était de même pour la question du soutien aux réformes en ex-URSS et les Sept rencontraient le Président russe Boris Eltsine, une prérogative réservée l'année dernière à M. Gorbatchev. Rappelons qu'à la veille de l'ouverture du Sommet, un accord était intervenu entre le FMI et le gouvernement russe pour le déblocage du montant de \$24 milliards annoncé en avril dernier mais resté depuis en suspens²². Sur ce dossier, le Premier ministre du Canada soulignait l'importance de lier la poursuite de l'appui du G7 à une accélération des réformes politiques et économiques en Russie²³. Par ailleurs, M. Mulroney se montrait défavorable, à l'instar d'autres dirigeants, à la suggestion d'accorder à la Russie le statut de huitième membre du G7. La Russie «ne répond pas encore aux normes économiques et institutionnelles requises» a-t-il alors expliqué²⁴.

Outre les déclarations économique et politique qui contiennent cette année des références au Traité de Maastricht, à l'environnement et à la sécurité des centrales nucléaires en Europe centrale et orientale, les participants publiaient un communiqué sur la crise yougoslave. Ce texte n'exclut pas, en

19. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 167*, 25 août 1992 et *Discours no 92/36*, 26 août 1992; *Le Devoir*, 27 août 1992, pp. 1 et 4; Paul KORING, *The Globe and Mail*, 27 août 1992, p. A7.

20. Voir *Le Monde*, 29 août 1992, p. 3; *Le Devoir*, 28 août 1992, pp. 1 et 4.

21. *Le Monde*, 8 juillet 1992, p. 4.

22. *FMI Bulletin*, 27 juillet 1992, pp. 225-226.

23. *Le Devoir*, 6 juillet 1992, pp. 1 et 4; Peter COOK et Madelaine DROHAN, *The Globe and Mail*, 6 juillet 1992, pp. A1 et A2.

24. *Ibid.*

cas de refus de coopération avec l'ONU, la possibilité que le Conseil de sécurité puisse recourir à des moyens militaires pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire²⁵. Plus tôt, le Premier ministre avait pour sa part indiqué qu'il considérait urgent que les dirigeants du G7 fassent l'impossible pour prévenir «un bain de sang» en Bosnie-Herzégovine²⁶.

F — Les relations canado-américaines

1 — Questions commerciales

Le résultat positif des négociations sur le libre-échange nord-américain (cf. section C) contrastait avec la persistance de certains irritants commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Dans celui sur la bière par exemple, les États-Unis défiaient à la mi-juillet les règles du GATT en imposant de façon unilatérale un droit de 50 % sur la bière canadienne importée de l'Ontario²⁷. Le ministre canadien du Commerce qualifiait «d'entièrement injustifiée» cette mesure et annonçait le 24 juillet que le Canada riposterait en imposant à son tour un droit de 50 % sur des bières américaines importées dans cette province²⁸. Le dossier du magnésium, lui aussi, évoluait au cours du trimestre alors qu'à la suite de la décision finale du Département américain du Commerce concluant à l'existence d'un préjudice, les États-Unis imposaient en août un droit compensateur de 21 % et un droit anti-dumping de 33 % sur ce produit canadien²⁹. La compagnie Norsk Hydro en appelait de cette décision auprès d'un groupe spécial de l'ALE³⁰.

D'autre part, le Canada demandait la création d'un groupe spécial binational pour régler le différend sur les expéditions de lait à ultra haute température à Porto Rico³¹. On sait que ces exportations lui sont actuellement interdites en raison de différences avec les normes sanitaires américaines. Toujours dans le cadre de l'ALE, le groupe spécial chargé d'étudier la contestation du Canada contre le droit compensateur sur le porc vivant rendait une

25. Pour un bilan du sommet, voir *Le Devoir*, 9 juillet 1992, p. 5; Peter Cook, *The Globe and Mail*, 9 juillet 1992, pp. A1 et A2; *Le Monde*, 9 juillet 1992, pp. 1 et 3.

26. Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 8 juillet 1992, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 8 juillet 1992, p. 4; *La Presse*, 7 juillet 1992, p. B10; *Le Devoir*, 7 juillet 1992, p. 4.

27. *Le Devoir*, 15 juillet 1992, p. 5; Drew FAGAN, *The Globe and Mail*, 15 juillet 1992, pp. B1 et B2.

28. Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 157*, 24 juillet 1992; Manon CORNELLIÉ, *Le Devoir*, 24 juillet 1992, p. 5; *Le Devoir*, 25 juillet 1992, p. A7; John SAUNDERS, *The Globe and Mail*, 25 juillet 1992, pp. A1 et A2.

29. *Le Devoir*, 11 août 1992, pp. 1 et 4; *Les Grands Dossiers à Washington*, vol. 3, no 7, octobre 1992.

30. Frédéric TREMBLAY, *Le Devoir*, 26 août 1992, p. 5.

31. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 182*, 17 septembre 1992.

décision le 27 août. Cette décision enjoint le Département du Commerce de réexaminer certains éléments de son jugement³². Ainsi, une décision révisée devra être présentée au groupe spécial dans les 60 jours.

Par ailleurs, en réponse aux pressions de l'industrie américaine de l'acier, le Département américain du Commerce enquêtait au cours du trimestre sur quatre des produits de l'acier importé du Canada³³. Les producteurs canadiens répliquaient en adoptant des mesures semblables³⁴. Une décision dans ce dossier est attendue le 26 janvier 1993. Enfin, notons parmi les autres questions commerciales du trimestre, la publication dans la *Gazette du Canada* du 5 septembre des propositions en vue de l'élimination accélérée des droits de douane prévue dans l'ALE³⁵. Cette parution marque le début du processus de la troisième et dernière série d'élimination accélérée de l'ALE.

2 – Autres questions

Un navire de ravitaillement, des équipes de réparateurs de lignes et un groupe de 90 militaires ont été dépêchés en Floride par le gouvernement canadien pour y assister les autorités et les victimes après que l'ouragan Andrew eut durement frappé cette région au début de septembre³⁶. D'autre part, toujours en septembre, les négociations sur les services aériens se sont poursuivies entre le Canada et les États-Unis avec l'espoir de parvenir à une entente avant la fin de l'année³⁷. Soulignons en terminant que, le 22 septembre, la Chambre des représentants a voté en faveur du renforcement des sanctions contre Cuba en incluant dans l'embargo commercial des États-Unis les filiales de sociétés américaines. Le Canada qui s'oppose à ce projet entend utiliser des mesures de blocage contre cette mesure en vertu de la Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères³⁸.

G — Le Canada et l'espace européen

1 – Séjours canadiens en Europe

Des ministres canadiens profitaient de leur passage en sol européen pour la tenue du Sommet des Sept ou de celui d'Helsinki pour tenir des consultations bilatérales dans des pays voisins. Par exemple, avant de participer à ces deux sommets, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rendait en

32. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 169*, 27 août 1992.

33. Marie TISON, *Le Devoir*, 2 juillet 1992, p. 5.

34. *Le Devoir*, 25 août 1992, p. 5; Marian STINSON, *The Globe and Mail*, 25 août 1992, pp. B1 et B4.

35. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 179*, 3 septembre 1992.

36. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 7 septembre 1992; *The Globe and Mail*, 8 septembre 1992, p. A2.

37. Geoffrey ROWAN, *The Globe and Mail*, 5 septembre 1992, p. B2.

38. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 25 septembre 1992, p. A8.

Espagne et aux Pays-Bas pour discuter d'une vaste gamme de questions dont la sécurité européenne³⁹. Un autre ministre canadien se rendait également aux Pays-Bas. Il s'agit du vice-Premier ministre et ministre des Finances, M. Don Mazankowski, qui, sitôt sa participation au Sommet des Sept terminée, se rendait dans ce pays pour échanger avec ses interlocuteurs sur les grandes tendances du commerce international⁴⁰. Enfin, notons également, qu'avant le Sommet de Munich, le Premier ministre canadien faisait une escale à Londres où il tenait des discussions avec le Premier ministre du pays, M. John Major⁴¹.

2 – Le dossier de la surpêche

La délicate question de la surpêche au large des eaux territoriales canadiennes continuait de figurer, autant que faire se peut, à l'agenda politique des rencontres impliquant des dirigeants européens et canadiens. D'abord, en juillet lors de son séjour en Europe, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures soulevait cette question avec son vis-à-vis espagnol⁴², puis, quelques jours plus tard, le Premier ministre canadien discutait à son tour de ce dossier avec ses homologues britannique, allemand, italien et japonais, en marge du Sommet des Sept⁴³.

Le moment fort du trimestre dans ce dossier se produisait en septembre alors que se tenait en Nouvelle-Écosse la réunion annuelle de l'OPANO (Organisation des Pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest). Cette réunion donnait lieu pour la première fois à une décision unanime concernant l'interdiction de la pêche à la morue dans le nord de l'Atlantique. Le ministre canadien des Pêches, M. John Crosbie, accueillait avec satisfaction cette décision ainsi que celles portant sur le contingentement d'autres quotas acceptés par la CE. La position de la CE était qualifiée d'«initiative positive» par le ministre canadien⁴⁴. Quelques jours plus tard, la CE et le Canada se déclaraient mutuellement satisfaits des résultats de la réunion de l'OPANO à l'occasion de consultations ministérielles tenues à Ottawa⁴⁵.

3 – La France

Dans la foulée de la décision sur la délimitation des frontières maritimes entre l'île de Terre-Neuve et l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon et dans le contexte du moratoire imposé par le gouvernement canadien aux

39. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 137*, 25 juin 1992; Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 3 juillet 1992, pp. 1 et 4.

40. Voir *Le Devoir*, 10 juillet 1992, p. A5.

41. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 17 juin 1992.

42. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 137*, 25 juin 1992; Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 3 juillet 1992, pp. 1 et 4.

43. Madelaine DROHAN, *The Globe and Mail*, 6 juillet 1992, p. B1.

44. Voir Kevin Cox, *The Globe and Mail*, 15 septembre 1992; *Le Devoir*, 19 septembre 1992, p. A5.

45. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, *Communiqué no 185*, 21 septembre 1992.

pêcheurs terre-neuviens, la France et le Canada entamaient, ce trimestre, les négociations concernant les quotas de pêche dans cette région. Les deux parties se donnaient un premier rendez-vous à Ottawa les 7 et 8 juillet. Le Canada indiquait son intention de diminuer le niveau de la pêche française dans ses eaux territoriales alors que la France, invoquant les droits historiques et la subsistance des habitants de l'archipel, jugeait insuffisants les quotas proposés. À l'issue de cette première rencontre, le ministre français des Départements et Territoires d'Outre-Mer, M. Louis le Pensec, notait « attitude intransigeante » d'Ottawa « basée sur une interprétation restrictive de l'accord bilatéral de 1972 »⁴⁶. Quelques jours plus tard, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures expliquait elle-même les arguments canadiens à son homologue français, M. Roland Dumas, lors de son séjour en France et les deux ministres convenaient de poursuivre les négociations dans un esprit de coopération⁴⁷. Les négociateurs se retrouvaient à Paris les 27 et 28 juillet⁴⁸, puis à Ottawa, les 10 et 11 septembre⁴⁹, une troisième fois, sans trouver de terrain d'entente. Les négociateurs, MM. Roger Tassé pour le Canada et Jean-Pierre Puissochet pour la France, devaient en référer à leurs ministres respectifs avant de se rencontrer à une date qui n'était pas encore déterminée à la fin du trimestre.

4 – Le conflit en ex-Yougoslavie

La guerre civile en ex-Yougoslavie perdurait avec comme réalité quotidienne l'épuration ethnique, les bombardements et les camps de détention. Sur la scène diplomatique, le conflit a fait l'objet de débats dans de nombreuses tribunes dont l'ONU, l'OTAN, la CSCE, l'UEO, le G7 et une conférence spéciale a même été tenue à Londres (cf. section E-3). Il résultera de ces discussions la création d'un pont aérien d'aide humanitaire, un renforcement des effectifs de la force de maintien de la paix, l'envoi de missions d'enquête sur la violation des droits de la personne et l'expulsion des représentants de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), de la CSCE et de l'Assemblée générale de l'ONU⁵⁰.

Pour sa part, le Canada déployait un avion Hercules C-130 des Forces armées canadiennes pour la livraison des secours d'urgence à Sarajevo⁵¹. Le pont aérien international débutait le 3 juillet puis était temporairement interrompu le 3 septembre après qu'un avion italien fut abattu et son équipage tué. Le Canada annonçait également à Londres qu'il était prêt à envoyer un contin-

46. *Le Devoir*, 11 juillet 1992, p. A7.

47. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 148*, 9 juillet 1992, p. 5; *Le Devoir*, 27 juillet 1992, p. 3.

48. *Le Devoir*, 28 juillet 1992, p. 5 et 29 juillet 1992, p. 5.

49. *Le Devoir*, 10 septembre 1992, p. 3 et 12 septembre 1992, p. A13.

50. Voir *Le Monde*, 15 août 1992, pp. 1, 3 et 4; *Le Monde*, 16-17 août 1992, pp. 3-4 et *Le Monde*, 24 septembre 1992, p. 3.

51. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 38/92*, 3 juillet 1992; voir aussi Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 56/92*, 2 octobre 1992.

gent supplémentaire de 1 200 casques bleus dans la région pour assurer l'application de la résolution 770 des Nations Unies⁵². Le contingent de 1 200 soldats et 30 observateurs civils canadiens déjà en service à Sarajevo sous la direction du Major-général MacKenzie était remplacé par des unités françaises, égyptiennes et ukrainiennes au début du mois d'août et retournait à Daruvar en Croatie pour reprendre ses activités régulières⁵³. De plus, le navire canadien NCSM Gatineau était assigné en mer Adriatique du 9 au 26 septembre pour participer à la Force navale permanente de l'Atlantique menée par l'OTAN⁵⁴.

D'autre part, ce conflit prenait une dimension nouvelle alors que l'existence des camps de détention et les mesures de «nettoyage ethnique» faisaient la manchette. Le Premier ministre canadien écrivait au Secrétaire général de l'ONU pour l'assurer de l'appui du Canada aux résolutions du Conseil de sécurité réclamant un accès aux camps de prisonniers et autorisant le recours «à toutes les mesures nécessaires» pour acheminer l'aide humanitaire⁵⁵. «La pratique du «nettoyage ethnique» est répugnante et totalement inacceptable pour le Canada» précise le communiqué émis à cette occasion. M. Mulroney écrivait également aux présidents de la Serbie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine à ce sujet.

Les organisations internationales ainsi que les institutions spécialisées suivaient de près la situation des droits de la personne et des réfugiés. Dans ce cadre, deux Canadiens participaient à la mission de la CSCE visant à enquêter sur les violations des droits de la personne dans des camps de détention⁵⁶ tandis que des organismes spécialisés de l'ONU se penchaient sur cette question et que des réunions spéciales de la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne⁵⁷ et du Haut-Commissariat pour les réfugiés⁵⁸ étaient convoquées. Le Canada participait au déroulement de ces diverses activités.

Enfin, en septembre, le Canada entendait respecter l'embargo commercial dans cette région et mettait en garde les entreprises canadiennes contre les agissements de compagnies de la Serbie et du Monténégro qui immatriculeraient leurs navires à l'extérieur de leur pays⁵⁹. Soulignons également, toujours en septembre, le court séjour au Canada du ministre des Affaires étrangères de la Yougoslavie, M. Ljubisa Rakic, pendant lequel M. Rakic

52. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 53/92*, 4 septembre 1992; voir aussi *Le Devoir*, 23 septembre 1992, p. B7 et *The Globe and Mail*, 23 septembre 1992, p. A10.

53. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 42/92*, 17 juillet 1992; *Le Devoir*, 29 juillet 1992, p. 2; *The Globe and Mail*, 18 juillet 1992, pp. A1 et A2; *La Presse*, 29 juillet 1992, p. A1.

54. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 50/92*, 28 août 1992; *La Presse*, 29 août 1992, p. A6.

55. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 13 août 1992.

56. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 172*, 31 août 1992.

57. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 166*, 12 août 1992.

58. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 159*, 28 juillet 1992.

59. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 176*, 4 septembre 1992.

rencontrait les autorités canadiennes avant de s'envoler pour New York au siège des Nations Unies⁶⁰.

H — Le Canada et la CEI

1 — La mission commerciale de deux ministres canadiens en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan

Du 2 au 11 juillet, MM. Michael Wilson et Harvie André, respectivement ministre du Commerce extérieur et ministre d'État, dirigeaient une mission commerciale composée d'une cinquantaine de députés et de gens d'affaires⁶¹. Ils se rendaient en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan, une première depuis l'accession à l'indépendance de ces pays. La délégation commerciale rencontrait des dirigeants gouvernementaux à chacune de ces escales en plus d'y signer des déclarations communes de coopération économique. Des projets d'accords commerciaux étaient aussi présentés à Kiev et à Alma Ata et une ligne de crédit de \$20 millions pour le commerce avec le Kazakhstan établie⁶².

2 — La Russie

En accord avec le gouvernement canadien, la Commission canadienne du blé suspendait à la mi-août toutes ses ventes de blé à la Russie en raison d'importants arrérages dans les paiements de l'ancienne république soviétique⁶³. Ce n'est que deux semaines de négociations plus tard⁶⁴, après avoir reçu une partie du montant dû et accepté un nouveau plan de paiement que la Commission du blé levait son interdiction⁶⁵.

3 — L'Ukraine

L'Ukraine et le Canada signaient le 23 septembre le mémoire d'entente sur lequel ils s'appuieront à l'avenir pour établir leurs consultations politiques. Ce mémoire d'entente prévoit un examen annuel des principales questions entourant les relations canado-ukrainiennes et un échange ponctuel de points de vue avant la tenue de certaines réunions internationales⁶⁶.

60. *The Gazette*, 19 septembre 1992, p. A2.

61. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 140*, 26 juin 1992; Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 147*, 7 juillet 1992.

62. Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 149*, 10 juillet 1992.

63. *The Globe and Mail*, 18 août 1992, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 18 août 1992, p. 6.

64. Voir *Le Devoir*, 19 août 1992, p. 5; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 22 août 1992, p. B6; *The Globe and Mail*, 27 août 1992, p. B3; Olivier BERTIN, *The Globe and Mail*, 28 août 1992, p. B4.

65. *The Globe and Mail*, 29 août 1992, p. A2.

66. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 186*, 23 septembre 1992.

I — Le Canada, l'OEA et Haïti

Les pays membres de l'OEA et son Secrétaire général, M. Joao Baena Soares, toujours à la recherche d'une solution à la crise en Haïti, tentaient encore ce trimestre de renouer le dialogue entre les parties et relancer les négociations pour le retour du président en exil, M. Jean-Baptiste Aristide. Après une mission en août au cours de laquelle des délégués de l'OEA rencontraient des responsables politiques et militaires et évaluaient les résultats de l'embargo⁶⁷, une autre mission était dépêchée en septembre pour surveiller le respect des droits humains et la distribution de l'aide humanitaire⁶⁸. Trois Canadiens faisaient partie de cette mission de dix-huit membres. Par ailleurs, le Canada adoptait en juillet un règlement interdisant, sauf pour des raisons humanitaires, l'accès des ports canadiens à tout navire transportant des biens vers Haïti ou en provenance de ce pays⁶⁹, et allouait en septembre \$4 millions en aide humanitaire à la population haïtienne⁷⁰.

J — Le Canada et l'Afrique (sud du Sahara)

1 — L'Afrique du Sud

Le Canada déplorait l'usage de la violence et les pertes de vie qui ont marqué la manifestation faite le 7 septembre à Bisho au Ciskei, une région de l'Afrique du Sud⁷¹. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures lançait un nouvel appel au calme et contactait à ce sujet le ministre sud-africain des Affaires étrangères et le leader du Congrès national africain. Elle rencontra également à Ottawa, dans les jours qui suivirent, le Secrétaire général du Commonwealth et l'on apprenait à l'issue de cette réunion la participation du Canada à une mission d'observation du Commonwealth menée en collaboration avec les Nations Unies, la CE et l'OUA⁷². La secrétaire d'État aux Affaires extérieures discutait enfin de la situation en Afrique du Sud avec le Secrétaire général de l'ONU à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies.

67. *Le Devoir*, 18 août 1992, p. 8; Sylviane TRAMIER, *Le Devoir*, 20 août 1992, p. 7, 22 août 1992, p. A12 et 29 août 1992, p. A11.

68. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 181*, 15 septembre 1992; *Le Devoir*, 11 septembre 1992, p. 9.

69. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 150*, 10 juillet 1992.

70. Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 92-55*, 29 septembre 1992.

71. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 178*, 8 septembre 1992.

72. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 188*, 25 septembre 1992; *The Globe and Mail*, 15 septembre 1992, p. A10; *Le Devoir*, 15 septembre 1992, p. 3.

2 – La Somalie

L'attention de la communauté internationale se tournait ce trimestre vers la Somalie et le Canada prenait des mesures pour soutenir les efforts internationaux visant à secourir ce pays. Le 21 août, le premier ministre Mulroney annonçait que trois avions militaires canadiens seraient fournis pour l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence⁷³. Une fois les détails de coordination réglés, les avions canadiens débutaient leur mission le 12 septembre pour le compte du Programme alimentaire mondial ou de la Croix-Rouge internationale⁷⁴. Le Canada contribuait aussi financièrement en versant \$300 000 au Département des Affaires humanitaires de l'ONU, \$1 million à l'UNICEF et \$2 millions au Comité international de la Croix-Rouge. Quelques semaines auparavant, l'ACDI avait pour sa part versé \$5 millions en aide alimentaire⁷⁵.

Le 2 septembre, le Canada mettait à la disposition des Nations Unies un contingent de 750 militaires dans le cadre de la mission de l'ONU en Somalie (ONUSOM). Les soldats canadiens et belges devaient se joindre au début d'octobre au contingent pakistanais déjà sur place⁷⁶.

K — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

1 – Le séjour du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur en Asie

Une mission commerciale en Malaysia et au Vietnam et la rencontre ministérielle de la CEAP (Coopération économique en Asie-Pacifique) étaient au centre des préoccupations de M. Wilson lors de son séjour en Asie du 3 au 11 septembre. Soulignons qu'avant d'arriver en Malaysia, le ministre Wilson s'était arrêté pour une visite privée à Taïwan afin d'y rencontrer des gens d'affaires canadiens et taïwanais. Cette visite, précise le communiqué qui en fait état, «ne modifie aucunement la politique du Canada relativement à une 'Chine unique'»⁷⁷. L'ambassade de la Chine à Ottawa devait toutefois émettre une protestation à ce sujet⁷⁸.

73. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 21 août 1992; Sylviane TRAMIER, *Le Devoir*, 22 août 1992, p. A13.

74. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué local*, 4 septembre 1992.

75. Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 92/16*, 31 juillet 1992.

76. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 51/92*, et *Communiqué no 52/92*, 2 septembre; voir aussi *The Globe and Mail*, 16 septembre 1992, p. A9.

77. Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 168*, 26 août 1992.

78. *The Globe and Mail*, 27 août 1992, p. B5; *Le Devoir*, 27 août 1992, p. 5; Michael BOCIURKIW, *The Globe and Mail*, 3 septembre 1992, p. A15.

Pour sa mission commerciale, le ministre Wilson était accompagné de gens d'affaires spécialisés dans les secteurs du pétrole, des télécommunications, du transport, de l'électricité et de l'ingénierie. Il rencontrait de nombreux dirigeants gouvernementaux et des milieux d'affaires dans chacun des pays, notamment ses deux homologues, afin d'améliorer les relations commerciales et planifier de nouveaux investissements⁷⁹.

Le voyage de M. Wilson se terminait à Bangkok, en Thaïlande, par sa participation à la 4^e réunion ministérielle de la CEAP. Les pays membres donnaient alors leur aval à l'institutionnalisation permanente de cette organisation régionale avec l'établissement d'un Secrétariat central. Le récent accord de libre-échange nord-américain figurait également à l'ordre du jour des discussions et M. Wilson profitait de l'occasion pour expliquer les grandes lignes de cet accord et rassurer les partenaires commerciaux du Canada en Asie. Les États-Unis et le Canada moussaient également la candidature du Mexique à la CEAP en évoquant le niveau élevé d'intégration économique en Amérique du Nord résultant de l'ALENA⁸⁰.

2 – La visite de la ministre Marie Collins en Asie

La ministre associée à la Défense et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Marie Collins, effectuait un séjour en Asie qui l'amenait en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Cambodge du 4 au 14 juillet. Les différentes activités qui marquaient ce séjour étaient reliées à l'une ou l'autre des fonctions de la ministre. L'on retiendra de son voyage sa rencontre avec le Chef des forces de défense australienne, l'inauguration du consulat canadien à Sydney, son tête-à-tête avec les ministres néo-zélandais de la Défense et des Affaires étrangères et son entretien avec le prince Sihanouk au Cambodge. Son escale au Cambodge était d'ailleurs presque entièrement consacrée à l'observation du travail, particulièrement celui des forces canadiennes, accompli dans le cadre de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge⁸¹.

3 – La conférence post-ministérielle de l'ANASE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirigeait la délégation canadienne à la Conférence post-ministérielle de l'Association des Nations du Sud-

79. Voir ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, *Déclaration no 92/37*, 4 septembre 1992 et *Déclaration no 92/38*, 8 septembre 1992.

80. Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 180*, 9 septembre 1992, *Déclaration no 92/39*, 10 septembre 1992, *Déclaration 92/40*, 10 septembre 1992, *Déclaration 92/41*, 10 septembre 1992 et *Déclaration 92/42*, 11 septembre 1992.

81. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 37/92*, 29 juin 1992; *La Presse*, 13 juillet 1992, p. B3; *Le Devoir*, 14 juillet 1992, p. 9; *The Globe and Mail*, 14 juillet 1992, p. A9.

Est asiatique qui se tenait à Manille, aux Philippines, du 23 au 26 juillet⁸². Le 25, elle prononçait une allocution portant sur des préoccupations régionales et internationales⁸³. Elle se montrait notamment favorable à la participation de la Russie et de la Chine aux délibérations de l'ANASE et demandait des mesures plus fermes vis-à-vis de l'ex-Birmanie. En marge de cette réunion, Mme MacDougall tenait plusieurs rencontres bilatérales dont une avec son homologue sud-coréen pour discuter du dossier de la surpêche⁸⁴ et une avec son vis-à-vis philippin au cours de laquelle était signée une entente de \$10 millions pour l'amélioration de l'administration publique de ce pays⁸⁵.

L — Chronologie thématique*

La ratification du Traité «Ciels ouverts»

21 juillet :

Le Canada complète le processus de ratification du Traité «Ciels ouverts» en déposant à Budapest son Instrument de ratification. (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 154*, 21 juillet 1992).

Le Canada et le Mozambique

11 août :

Les progrès réalisés en vue d'un cessez-le-feu au Mozambique réjouissent le gouvernement canadien qui félicite les parties impliquées pour leurs contributions à ce processus de paix. (Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, *Communiqué no 164*, 11 août 1992).

La fin du déploiement canadien dans le golfe Persique

23 août :

Le quotidien *Ottawa Sun* rapporte que le navire HMCS Restigouche est de retour au pays après six mois de mission dans le golfe Persique où il participait au respect de l'embargo de l'ONU contre l'Iraq. (*Ottawa Sun*, 23 août 1992, p. C5).

La ratification de la Convention de Bâle

28 août :

Le Canada devient le 27^e des 53 pays signataires à ratifier la Convention de Bâle entrée en vigueur le 5 mai 1992 et qui porte sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Ce geste lui permettra de prendre

82. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 155*, 21 juillet 1992.

83. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 92/34*, 24 juillet 1992.

84. *Le Soleil*, 26 juillet 1992, p. B4.

85. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 156*, 23 juillet 1992; *Le Devoir*, 24 juillet 1992, p. 3.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

part à la première réunion des parties contractantes de la Convention prévue en novembre. (Gouvernement du Canada, *Communiqué no 170*, 28 août 1992)

Nouvelles fonctions pour le major-général Roy
début septembre :

Après avoir dirigé pendant plus de dix mois la mission de l'ONU au Sahara occidental, le major-général Armand Roy est de retour au pays. Il assurera le contrôle des Forces terrestres sur le territoire du Québec. (*La Presse*, 15 septembre 1992, p. A16).

Séjour du Premier ministre tchèque au Canada
2 septembre :

Le ministre du Revenu national, M. Otto Jelinek, accueille à Ottawa au nom du ministre du Commerce extérieur en devoir à l'extérieur du pays, le Premier ministre tchèque, M. Vaclav Klaus. Une mission commerciale est alors planifiée pour le mois de novembre. (Gouvernement du Canada, *Communiqué no 174*, 2 septembre 1992).

Aide humanitaire au Nicaragua
3 septembre :

Une aide de \$170 000 est accordée pour venir en aide aux victimes du raz-de-marée qui a frappé la côte du Nicaragua à la suite d'un important séisme (Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 92-19*, 3 septembre).

Le rapport annuel de l'OCDE sur l'économie canadienne
9 septembre :

Les journaux font état de la publication du rapport annuel de l'OCDE sur la situation économique du Canada. L'OCDE entrevoit cette année une amélioration de la performance économique canadienne à moyen terme tout en soulignant que cette reprise reste reliée à la vigueur de la demande étrangère. Le rapport met également l'accent sur l'amélioration de la productivité canadienne notamment par la promotion de la recherche-développement et la réduction de barrières commerciales interprovinciales. (Madelaine DROHAN, *The Globe and Mail*, 9 septembre 1992, p. B5; *Le Devoir*, 9 septembre 1992, p. 6)

Visite officielle du directeur général de l'UNESCO
19 au 24 septembre :

M. Federico Mayor effectue une visite officielle au Canada. Cette visite lui permet de rencontrer la ministre des Relations extérieures et du Développement international pour examiner avec elle les préparatifs de deux conférences parrainées par l'UNESCO qui se tiendront bientôt au Canada. (Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 184*, 18 septembre 1992).

L'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale
22, 23 et 24 septembre :

Les perspectives de l'économie mondiale, la stabilité sur les marchés des changes et l'avenir des pays issus de l'ex-URSS sont les principaux thèmes de la 47^e Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale qui se tient à Washington. Le ministre canadien des Finances, M. Don Mazankowski, y prononce un discours sur la stabilité politique et la prospérité économique canadienne. (*Le Devoir*, 24 septembre 1992, p. 5 ; *La Presse*, 24 septembre 1992, cité par *L'Argus*, 24 septembre 1992, p. A12)

Le Canada et l'Angola
29-30 septembre :

Trois Canadiens, MM. Dwight Fulford, Guy Choquette et Peter Johnston, doivent se joindre aux observateurs internationaux chargés de surveiller les élections multipartites qui sont prévues en Angola. (Louise CROSBY, *The Ottawa Citizen*, 26 septembre 1992, p. E2).

Séjour du Gouverneur général en Ukraine
Fin septembre :

Le lancement d'un programme de partenariat économique avec l'Ukraine ainsi qu'un don de matériel médical sont les événements marquants du séjour du Gouverneur général du Canada, M. Ramon Hnatyshyn, en Ukraine. (Gouvernement du Canada, *Communiqués no 190 et 191*, 30 septembre 1992).

Nominations diplomatiques :

Le ministère des Affaires extérieures annonce plusieurs changements d'affectation ce trimestre. M. Richard Belliveau devient consul général à Shanghai tandis que MM. Russell Davidson, Arsène Després et Paul Durand sont nommés respectivement ambassadeur au Vénézuéla, au Cameroun avec accréditation au Tchad et au Costa Rica avec accréditation au Honduras, au Nicaragua et au Panama. Les ambassades du Brésil, d'Allemagne et de Russie relèveront désormais de MM. William Dymond, Paul Heinbecker et Jeremy Kinsman et les consulats de Dallas, Buffalo et Cleveland de MM. J.E.G. Gibson, Robert MacKenzie et Donald Wismer. M. Christopher Poole se voit confier la responsabilité de l'ambassade du Koweït avec une accréditation à Bahreïn et aux Émirats arabes unis et M. François Mathys celle de l'ambassade d'Ukraine. On apprend aussi la nomination de Mme Lucie Edwards au titre de Haut-Commissaire au Kenya, celle de M. Benno Pflanz au Haut-Commissariat du Sri Lanka avec accréditation simultanée aux Maldives et celle de M. Gavin Stewart à Singapour avec accréditation au Brunei. Enfin, M. Serge April sera Haut-Commissaire adjoint au Royaume-Uni. (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 160*, 31 juillet 1992 et *Communiqué 171*, 31 août 1992).

Le gouvernement canadien nomme également deux nouveaux représentants à la Commission mixte internationale. Il s'agit des commissaires James Macauley et Gordon Walker. (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 151*, 10 juillet 1992).

II – Les relations extérieures du Québec (juillet à septembre 1992)

A — Aperçu général

Surtout accaparé par les négociations sur le renouvellement de la constitution canadienne qui aboutirent à l'entente de Charlottetown et à la préparation de la consultation référendaire du 26 octobre, le gouvernement québécois consacrait peu de temps en cette fin de période estivale à sa politique d'affaires internationales et à des déplacements ministériels à l'étranger. On retiendra plutôt de ce trimestre la réaction favorable du Québec à la création d'une zone de libre-échange nord-américaine et la publication des statistiques sur l'immigration québécoise en 1991.

B — Les politiques commerciales

À l'opposé d'autres provinces telles que l'Ontario ou la Colombie-Britannique, le Québec accueillait très favorablement l'annonce de la conclusion d'un Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Cet accord «créera le marché le plus riche au monde et fera du Québec un endroit encore plus intéressant pour les investisseurs étrangers» en plus «d'augmenter les exportations québécoises dans un marché plus large» a expliqué le ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, au lendemain de la conclusion de l'ALENA, le 12 août. Ce nouvel accord, a renchéri le ministre, répond favorablement aux inquiétudes québécoises quant aux répercussions négatives de l'entente dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des textiles et du vêtement tout en maintenant la protection des industries culturelles et en atténuant les incidences négatives dans le secteur de l'automobile. Le ministre estime enfin que les industries de pointe telles que les industries des télécommunications, de l'aéronautique et de l'aérospatiale, de même que les industries du secteur des services sauront tout particulièrement tirer profit de cette entente¹.

1. Michel VENNE, *Le Devoir*, 13 août 1992, pp. 1 et 4; *Lettre du Québec*, vol. 6, no 1, octobre 1992, p. 1; voir aussi, Manon CORNELIER, *Le Devoir*, 21 juillet 1992, p. 2.